

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Gestion de la crise sanitaire : l'UN interpelle le gouvernement

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

Les nouvelles mesures du gouvernement contre le Covid-19, dont l'application a été suspendue suite à la saisine de la Cour constitutionnelle par le mouvement Copil citoyen, n'en finissent pas d'inspirer les états-majors politiques. Hier, à la faveur d'une déclaration faite à Libreville, la porte-parole 2 de l'Union nationale (UN), Odette Jeanine Taty Koumba, par ailleurs son vice-président, est montée au créneau non seulement pour dénoncer le caractère liberticide des dites mesures, mais aussi interpeller le gouvernement sur la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus. Occasion pour ce parti de l'opposition de revenir sur le comportement des populations gabonaises qui avaient plutôt adhéré aux premières mesures gouvernementales prises dès l'apparition des premiers cas de Covid-19 dans notre pays. Après avoir souligné, statistiques



Le vice-président de l'UN, Odette Jeanine Taty Koumba, lors de sa déclaration.

à l'appui, que cette maladie tue annuellement moins que d'autres pathologies tel que le paludisme, l'UN s'interroge sur la pertinence de "la frénésie actuelle du gouvernement" qui s'obstine à conserver certaines mesures dont l'efficacité dans la lutte contre le Covid n'est pas démontrée.

C'est dans cette optique que le parti de Paulette Missambo demande, entre autres, la levée du couvre-feu qui, "depuis plus de deux ans, prive les Gabonais d'une vie sociale normale (...)". Tout comme l'Union nationale s'insurge contre les mesures tendant malicieusement à rendre

la vaccination obligatoire dans notre pays. Non sans néanmoins recommander au gouvernement d'accentuer la sensibilisation en vue d'en susciter l'adhésion des populations. Sur un tout autre plan et en appui au Fonds monétaire international (FMI), l'UN exige la publication de la liste des entreprises bénéficiaires des marchés publics liés au Covid, ainsi que les noms de leurs propriétaires. Tout comme elle exige la publication du rapport d'enquête initiée par les députés. Et de terminer par le climat actuel qui, selon l'UN, est révélateur d'un "profond malaise".

## Arrêté 0685/PM: le Copil citoyen saisit le Conseil d'État

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

À ce qu'il semble, le bras de fer entre le gouvernement et le Copil citoyen est loin de prendre fin. Et pour cause, au lendemain de la saisine de la Cour constitutionnelle, par certains membres de cette plateforme citoyenne, aux fins de voir déclarer inconstitutionnelles certaines dispositions de l'arrêté 0685/ PM du 24 décembre 2021 fixant les nouvelles mesures gouvernementales de prévention et de riposte contre la propagation de la Covid-19, Marc Ona Essangué, une des figures importantes du Copil citoyen, a introduit, mercredi 29 décembre dernier, auprès du Conseil d'État, un re-

cours en annulation du même texte. C'est dire que le Copil citoyen entend user de toutes les "armes légales en sa possession" en attaquant le texte querellé sur toutes ses formes. Car, à en croire certains initiés aux subtilités des arcanes de la science juridique, autant la saisine de la haute juridiction vise à attaquer l'arrêté sur le fond. Autant le recours en annulation introduit auprès de la plus haute juridiction administrative est sous-tendu par l'ambition de remettre en cause la forme de l'acte, sur le plan de sa légalité. Entendu que la procédure est essentiellement écrite assortie, le cas échéant, d'un échange de mémoires entre les parties. Avec ceci qu'un magistrat rapporteur désigné devrait être en charge de l'instruction.



Les membres du Conseil d'État, ici lors de la rentrée judiciaire, sont appelés à se prononcer sur la légalité de l'arrêté 0685/PM.

## Entre nous soit dit

### Inflexibilité constitutionnelle et vigueur démocratique

Au moment où nous nous apprêtons à quitter l'an 2021, cette rupture comme bien d'autres, nous laissera plein d'amertume avec un goût de cendres très prononcé. Que de compagnons de route qui ont illuminé le pays et même bien au-delà, cette année nous aura ravis. Toujours la vie est contrastée. Peines et joies s'alternent dans un mouvement perpétuel. Aussi, en arrivant au terme de cette année, nous avons fort heureusement bien de sujets de satisfaction et même de réjouissance. Les derniers jours nous ont donné l'opportunité d'apprécier le dynamisme et l'extrême vivacité de notre charpente institutionnelle, de même que le grand enracinement de notre culture démocratique.

Entre passes d'armes procédurales et ping-pong déductif, la saga qui se jouait entre le gouvernement et la Cour constitutionnelle est venue nous conforter dans la vigueur et la bonne tenue de nos institutions. Nous avons aussi, à nous féliciter de la foi que les acteurs du collectif dit

Copil citoyen ont placé en la République. Puisse ce bel exemple faire école en refusant la véhémence, l'outrage et l'amalgame!

Que serait une année politique sans les incessants et virevoltants retournements de Tonton Associé et sa curie du carrefour SogatoL. L'Union nationale dont tous les observateurs prédisaient l'implosion a su se retrouver de fort belle manière, en plaçant à sa tête Paulette Missambo dans un jeu électif transparent. Le Parti démocratique gabonais tout à sa régénération et revitalisation, et déjà dans les starting-blocks pour 2023, a décidé de mettre un terme à l'éparpillement en procédant aux fusions absorptions. Mais auparavant, la main tendue proposée par son Distingué Camarade Président a permis le retour à la maison d'un grand nombre de fils prodiges. Et parce que le Gabon est un État de droit, on a salué la sanction frappant le Parti des Gaulois. Ce qui en fait constituait un acte de salubrité politique. Même si comparaison n'est pas toujours raison,

la récente sortie de la tortue de Bikelé, nous a ramené des effluves et des réminiscences équivoques...Toutes les strates de la population gabonaise sont tenues en haleine, et n'en peuvent plus d'attendre depuis la réorganisation annoncée de la haute hiérarchie de l'appareil d'État. Certes, la suppression de la Coordination générale des Affaires présidentielles a eu lieu à la surprise générale. Quid du mercato autour du Vice-président de la République, des hauts-commissaires à la présidence de la République, du Médiateur de la République? Et comme pour corser le suspens, les nouvelles dispositions d'accès au Conseil national de la Démocratie ont amplifié l'impatience. À tous Bonané 2022. Bassé!

\* Chroniqueur

Teddy OSSEY\*